

DOSSIER DE PRESSE

Département du Calvados

Débat d'orientations budgétaires pour 2022

Lundi 10 janvier 2022



Mon quotidien,
ma vie demain

SOMMAIRE

- **Les orientations budgétaires pour 2022** p. 3
Préparer l'avenir et agir au quotidien
- **Renforcer l'accompagnement des plus fragiles** p. 5
Avancer avec détermination et responsabilité
- **Un nouveau plan d'investissement d'un milliard d'euros** p. 8
Le Département, premier investisseur public à l'échelle du Calvados
- **Calvados Territoires 2030** p. 9
Un nouveau dispositif pour répondre aux enjeux futurs



« La crise sanitaire ne saurait nous empêcher d'apporter des solutions concrètes aux besoins des Calvadosiens. Tout au contraire, elle nous oblige plus que jamais à l'action pour réparer les vulnérabilités et les fragilités qu'elle met à jour dans notre société, tout en préparant l'avenir des territoires du Calvados ! (...)

Avec courage et le sens des responsabilités, démontrons par l'action comment la puissance publique peut encore, avec force, proposer de véritables avancées pour nos concitoyens. »

Jean-Léonce Dupont
Président du Département du Calvados

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

Préparer l'avenir et agir au quotidien

Les conseillers départementaux du Calvados se sont réunis, lundi 10 janvier, pour la traditionnelle session consacrée aux orientations budgétaires : un débat essentiel pour fixer le cadre du budget 2022 qui sera soumis au vote de l'assemblée départementale, du 2 au 4 février prochains, et qui jettera les bases de la nouvelle mandature.

Celle-ci s'ouvre sur un **enjeu fort : être en capacité de piloter les dépenses dans un contexte budgétaire particulièrement contraint**, avec des finances publiques nationales marquées aujourd'hui par la gestion de la crise sanitaire, dont le rebond rappelle qu'elle n'est pas terminée, et marquées demain par la mise à contribution des collectivités pour redresser les comptes publics de l'Etat

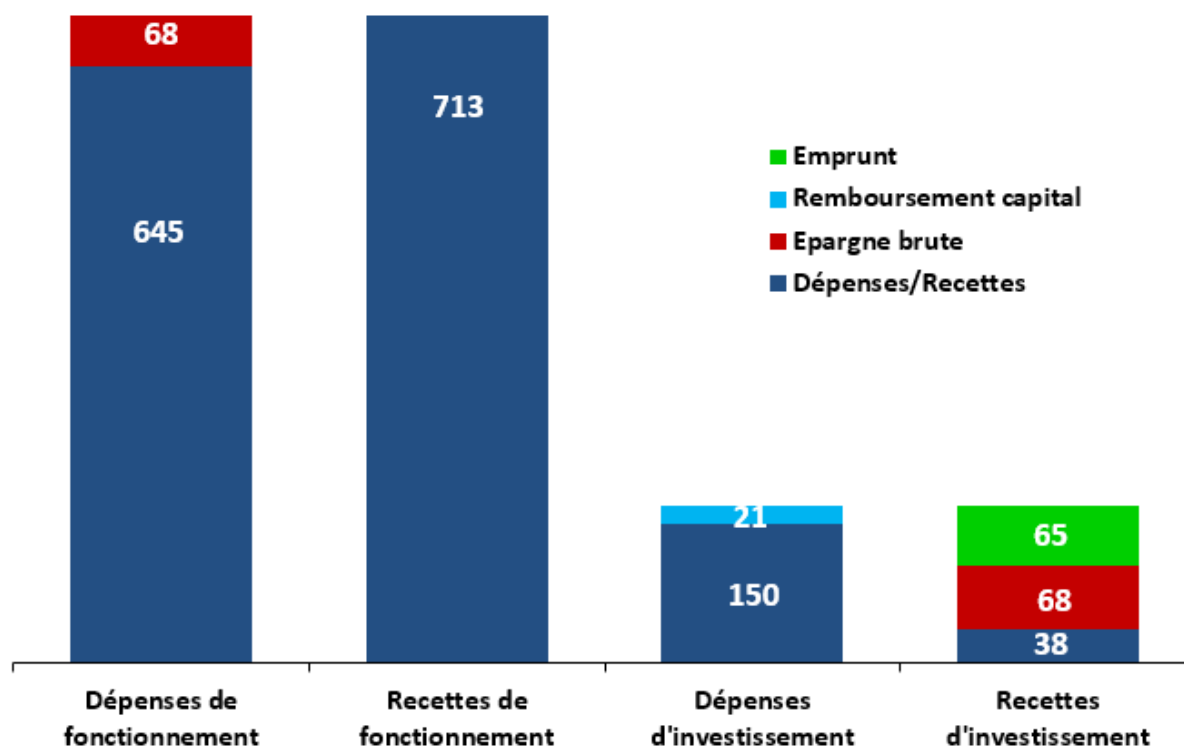
La bonne santé financière du Département du Calvados ne doit pas cacher les fragilités, les incertitudes et le manque de visibilité face à des recettes volatiles, totalement dépendantes du marché de l'immobilier et des dotations consenties par l'Etat, et face aux fortes contraintes pesant sur les dépenses de solidarité.

Les orientations budgétaires 2022 s'inscrivent donc naturellement dans la **continuité d'une gestion rigoureuse et d'un pilotage étroit des dépenses de fonctionnement**, première condition pour assurer l'équilibre des budgets futurs.

En posant les pierres des projets prioritaires pour les prochaines années, elles s'inscrivent également dans une **forte dynamique de relance économique**, puisque la stratégie financière du Département est **largement tournée vers l'investissement** : sous réserve de maintenir un niveau d'épargne suffisant, l'ambition est bel et bien de porter un **plan pluriannuel d'investissement 2022-2027 d'1 Md€**, en relevant à 150 M€ par an le niveau de réalisation des dépenses, en faveur du territoire et des Calvadosiens.

Pour l'année 2022, le budget devrait s'établir à 816 M€, en hausse de 2,2%, un record historique pour le Département du Calvados.

Orientations budgétaires 2022 : 816 M€, en hausse de 2,2%



LES ELEMENTS FINANCIERS MARQUANTS

- Un projet de budget 2022 qui s'établit à 816 M€ (+2,2%)
- Des recettes réelles de fonctionnement qui devraient atteindre 713 M€ (+3,3%)
- Des dépenses réelles de fonctionnement qui devraient atteindre 645 M€ (+3,7%)
- Un plan pluriannuel d'investissement d'1 Md€ entre 2022 et 2027 ;
- Près de 150 M€ d'investissements prévus en 2022 ;
- Une épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) projetée à 67 M€ pour 2022 (stable par rapport à 2021) ;
- Une augmentation de l'épargne nette (autofinancement) de 38,5 M€ à 45,5 M€ ;
- Un encours de dette de 155 M€ (-50% depuis 2015) ;
- Une prévision d'encaissement de 140 M€ pour les droits de mutation.

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES

Avancer avec détermination et responsabilité

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 645 M€, soit une évolution de + 3,7% par rapport au budget primitif 2021. Cette hausse est principalement la conséquence des contraintes pesant sur les dépenses d'action sociale (+ 4%), elle repose sur :

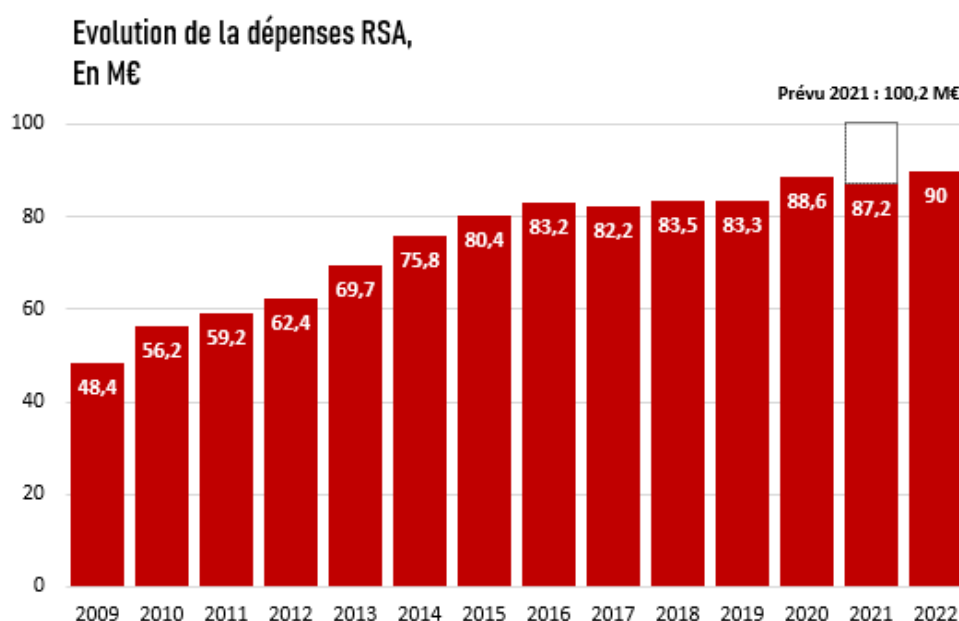
- La montée en charge des différents schémas de la solidarité (enfance, insertion, autonomie) et des actions complémentaires décidées dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat ;
- Des mesures de revalorisation salariale de la branche d'aide à domicile dont le Département supportera le coût en année pleine (9,5 M€), avec une compensation de l'Etat de l'ordre de 50 % (au lieu de 70 % en 2021) qui reste toutefois à confirmer.

→ Solidarités humaines : 428 M€ (+ 4%)

En 2022, le budget consacré aux solidarités humaines augmenterait de +4 % pour atteindre 428 M€. Les crédits d'intervention sont à la hausse dans le secteur de la prévention et de la protection de l'enfance, de l'insertion, de l'aide sociale au logement, ou encore de l'autonomie.

▪ Lutte contre l'exclusion et la pauvreté : 104 M€ (-8%)

L'allocation du RSA devrait être réajustée à 90 M€, en baisse de 10 M€ par rapport au budget primitif 2021, en raison d'une augmentation beaucoup moins importante du nombre d'allocataires que ce qui avait été initialement envisagé. Cette prévision repose aujourd'hui sur l'hypothèse d'une stabilisation du nombre de bénéficiaires (13 678 en octobre 2021), alors que ce chiffre a globalement augmenté en France de 4%.



Les **crédits consacrés à l'insertion** s'élèveraient à **12 M€ (+13%)** pour assurer l'accompagnement social et professionnel dans le cadre du Plan départemental d'Insertion, dont nombre de dispositifs ont été fortement renforcés dans le contexte de la crise sanitaire.

L'année 2022 sera notamment marquée par le lancement de l'expérimentation du **Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)**. Ce dispositif, coordonné par le Département en partenariat avec l'Etat et en co-pilotage avec Pôle emploi, privilégie l'insertion par l'activité économique, en mobilisant ateliers et chantiers d'insertion, entreprises de travaux temporaires d'insertion (ETTI) et entreprises d'insertion. Chaque individu doit se voir proposer un parcours d'accompagnement personnalisé prenant en compte toutes ses difficultés pour s'insérer (logement, santé, mobilité, etc.).

Il est également à noter que l'aide sociale au logement devrait être réévaluée de 13 % pour atteindre 2,1 M€.

▪ **Enfance et famille : 121,7 M€ (+9%, hors frais de personnel)**

Cette année, les dépenses relatives à la protection de l'enfance sont en augmentation en raison de la demande de placements d'enfants, du déploiement accéléré du schéma de l'enfance et de la famille et de la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre du contrat local de prévention et de protection de l'enfance.

En plus de celles déjà ouvertes en 2021, de **nouvelles places d'accueil** verront le jour grâce à des moyens renforcés, humains et financiers.

L'année 2022 sera également celle de l'**ouverture du foyer pouponnière** à Fleury-sur-Orne.

Concernant la **prise en charge des MNA**, l'enveloppe budgétaire devrait rester stable autour de 10,2 M€. En ce début d'année, le Département va relancer l'appel à projets portant sur la création d'une centaine de places pour des hébergements en semi autonomie et en autonomie. Au 1^{er} décembre 2021, le Calvados comptait 440 jeunes migrants.

▪ **Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : 202,1 M€ (+8%)**

Pour 2022, les orientations budgétaires relatives à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées représenteraient un volume supplémentaire de 15 M€ pour se fixer à 202,1M€.

Les dépenses d'APA, estimées à 77,6 M€ seraient en augmentation de 17%, en lien avec la revalorisation des salaires de l'aide à domicile et avec le vieillissement de la population (le nombre de bénéficiaires pourrait ainsi s'accroître de 4,5% en 2022).

De la même manière, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) devrait également enregistrer une augmentation de 18% pour s'établir à 19,3 M€.

La prévision concernant le maintien à domicile s'élève 81,5 M€. S'agissant de la vie en établissement, elle représenterait un niveau de dépense de 115,6 M€.

→ **Le Département du Calvados reste fortement engagé sur ses autres domaines de compétences :**

- **Solidarité des territoires : 27 M€ (+3,9%)**
 - Accompagnement en ingénierie : 5,3 M€ (+13%)
 - Secours à la population : 21,8 M€, dont 20 M€ au SDIS (+5%) et 1,8 M€ de crédits pour les gendarmeries départementales.

- **Infrastructures et réseaux : 9 M€ (-1,1%)**
 - Réseau routier : 7,4 M€
 - Infrastructures portuaires : 1,8 M€
 - Réseau et transition numérique : 200 000 €

- **Education : 17 M€ (-2,3%)**
 - Dotations aux collèges publics et privés (16,5 M€)
 - Restauration scolaire (560 000 €)

- **Attractivité et animation territoriale : 17 M€ (-2,3%) dont :**
 - Citoyenneté et vie associative (600 000 €)
 - Pratique sportive (3,7 M€)
 - Offre culturelle (5 M€)
 - Musée de Vieux-la-Romaine (700 000 €)
 - Valorisation et préservation de l'environnement (3 M€)
 - Attractivité touristique et économique (4,3 M€)

- **Ressources : 148 M€ (+5%) dont :**
 - Moyens internes (11,2 M€)
 - Carburant (1,6 M€)
 - Gestion immobilière (4,4 M€)
 - Intérêts de la dette (3 M€)
 - Masse salariale (105,6 M€)
 - Contribution au fonds de péréquation des DMTO (17,8 M€)

UN NOUVEAU PLAN D'INVESTISSEMENT D'UN MILLIARD D'EUROS

Le Département, premier investisseur public à l'échelle du Calvados

Les orientations budgétaires concrétisent l'ambition du Département de porter un **plan pluriannuel d'investissement record, pour la période 2022-2027, d'un milliard d'euros, soit 150 M€ investis chaque année, hors dette.** Le Département **se tourne vers l'avenir** en portant **des projets utiles** dans la **vie des Calvadosiens** et sur **l'ensemble du territoire.**

500 M€ d'autorisations de programme devraient ainsi être soumis à l'approbation de l'assemblée départementale lors de l'adoption du prochain budget primitif.

Les nouveaux investissements seront notamment fléchés vers :

- La restructuration et l'équipement des collèges,
- Les aides aux communes et aux intercommunalités,
- La modernisation du réseau routier départemental,
- La transformation des sept ports départementaux,
- La reconstruction de deux foyers de l'enfance relevant de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille,
- La rénovation thermique des logements privés,
- L'achèvement du réseau fibre Calvados-Normandie,
- La modernisation d'établissements accueillant des personnes âgées et/ou handicapées,
- La restructuration du château de Bénouville et la restauration des monuments historiques,
- Le déploiement du plan vélo avec le projet de véloroute Sud Calvados et le lancement de l'étude sur la passerelle cyclo-piétonne de l'estuaire de l'Orne...

Programmation de nouvelles AP de plan et de projets

AP de plan et de projet	Montant AP	Durée
Contrats départementaux de territoire	100 000 000	2022-2026
Programme d'intérêt général - adaptation de l'habitat	7 000 000	projet
Collèges - construction et restructuration	133 000 000	2022-2027
Plan Numérique des Collèges	15 000 000	2022-2027
Equipements des collèges privés et Maisons Familiales et Rurales	1 000 000	2022-2027
Restructuration du château de Bénouville	18 000 000	projet
Mise aux normes environnementales - Musée de Vieux	4 000 000	projet
Equipement de la Bibliothèque Départementale	75 000	projet
Acquisition d'oeuvres artistiques	196 000	projet
Aménagement de Bandes Multifonctionnelles	20 000 000	2022-2027
Plan portuaire	63 427 000	2022-2027
PSI - Bâtiments portuaires	10 000 000	2022-2027
Capitalisation SEMOP	340 000	projet
Equipement SNSM	1 150 000	2022-2024
PSI - Sites Administratifs	25 000 000	2022-2024
PSI - Restructuration des centres d'exploitation	8 500 000	2022-2024
PSI - Restructuration Bâtiment Calvados Attractivité	500 000	projet
Plan Informatique	15 000 000	2022-2025

CALVADOS TERRITOIRES 2030

Un nouveau dispositif pour répondre aux enjeux futurs

Premier investisseur local, le Département est également un partenaire fidèle et privilégié des communes et de leurs groupements. En 2017, il a profondément rénové et simplifié sa politique territoriale – en fusionnant près de 70 dispositifs en un seul, le contrat de territoire – pour se doter d'une véritable stratégie d'aménagement et de développement.

Assise sur un portrait détaillé et un diagnostic partagé avec chaque intercommunalité, cette stratégie a permis de **coller aux enjeux locaux**, comme aux **spécificités** et aux **atouts** de chaque territoire calvadosien.

Après cinq ans et alors qu'une nouvelle page de la politique d'aide aux communes et aux intercommunalités doit s'écrire pour répondre à de nouveaux enjeux, l'assemblée départementale a dressé le **bilan de ce dispositif** et jeté les **bases de la future stratégie** à mettre en œuvre dans les prochaines années, au service des habitants.

Plus de 2100 projets d'investissement soutenus en 5 ans

A travers sa politique de soutien à l'investissement des collectivités, le Département du Calvados participe à l'aménagement et à l'attractivité du territoire ainsi qu'au maintien de l'économie locale.

Depuis 2017, grâce à cette action, le niveau des équipements a été fortement renforcé et l'approche géographique retenue a permis de mieux cibler les interventions et d'améliorer l'équité entre les territoires, en identifiant les zones blanches en matière d'implantation de services et d'équipements.

- En 5 ans, le Département a consacré près de 90 M€ à cette politique (*contrats de territoire, aides aux petites communes rurales et aides thématiques*) pour soutenir plus de 2100 projets d'investissements, dont 1000 au titre de l'APCR et 260 au titre des contrats de territoire ;
- Preuve de la pertinence de la stratégie mise en œuvre, cette enveloppe atteint aujourd'hui un niveau de consommation de l'ordre de 99 % (l'ensemble des contrats de territoire sera clôturé au 1^{er} semestre 2022) ;
- Cette politique a par ailleurs permis d'installer une éco-conditionnalité pour l'ensemble des projets supérieurs à 100 000 € – soit près de 80% des dossiers subventionnés par le Département – en intégrant un certain nombre de critères de développement durable comme les économies d'énergie, les clauses d'insertion ou encore la préservation de la biodiversité ;

Repères

- 16 EPCI
- 528 communes
- 75 M€ consacrés à l'APCR et aux contrats de territoire
- 15 M€ consacrés aux politiques thématiques : *projets rayonnants, patrimoine, prévention des inondations, plantations de haies, espaces naturels, randonnées...*
- Plus de 2 100 projets soutenus
- Un niveau de consommation proche de 100 %
- Des critères de développement durable pour près de 80 % des projets

- Au fil des mois, le Département a adapté et renforcé financièrement ses dispositifs, notamment en matière d'APCR, pour faciliter la mise en œuvre de nouvelles règles (défense incendie, rénovation énergétique des bâtiments) ou pour faire face aux aléas de la crise sanitaire (financement d'aménagements permettant de respecter les consignes sanitaires).

Un doublement des aides aux territoires pour la période 2022-2026

Engagé dans un plan de relance territorialisé, le Département va renforcer sa politique de soutien aux communes et à leurs groupements pour contribuer au financement des projets d'investissement dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, pour créer, renouveler et maintenir les équipements et les services utiles à la population. Avec l'objectif de permettre à chaque habitant de disposer d'une offre adaptée à moins de 15 minutes de son domicile.

Le nouveau dispositif s'articulera autour de 4 axes :

- Un engagement financier fort

Sur la période 2022-2026, le Département prévoit de consacrer 150 M€ à sa politique territoriale (APCR et contrats de territoire, *hors dispositifs thématiques*)

- 100 M€ sur 5 ans pour une nouvelle génération de contrats de territoire
- 50 M€ au titre de l'APCR, cinq fois plus qu'auparavant

En complément, le portage en ingénierie financière sera renforcé pour aider les collectivités à capter des fonds complémentaires (fonds européens par exemple).

- Une politique encore plus simple et plus lisible

- Dématérialisation de l'ensemble des dispositifs d'aide ;
- Un guichet, porte d'entrée unique, pour l'instruction de la quasi-totalité des aides départementales.

- La suppression des seuils au profit de la notion de pôle de services et de centralité

- Suppression du seuil de 2 000 habitants pour subventionner les projets des villes-centres et permettre à des communes moins peuplées mais présentant un caractère de centralité de pouvoir bénéficier des aides départementales ;
- Réalisation d'un classement des communes en fonction de l'intensité de leur centralité, c'est-à-dire du panel de services et d'équipement rayonnant au-delà de leur périmètre ;
- Donc, par voie de conséquence, un accompagnement plus fin en fonction des besoins réels.

- Un nouveau cadre stratégique « Calvados Territoires 2030 » déployé autour de 3 axes

- Garantir la meilleure qualité de vie en préservant les ressources naturelles et le climat (*préservation des ressources en eau, énergies renouvelables...*) ;
- Construire un territoire attractif qui s'appuie sur ses centralités (*accès aux services publics, cadre de vie, mobilités douces, transitions numériques*) ;
- Construire une terre de solidarité (*accompagnements des personnes fragiles, accès à la santé, insertion professionnelle, vie associative...*).

Service de presse
presse@calvados.fr

Marianne Fresnais
02 31 57 11 20
06 98 96 05 45

Honorine Charroux
02 31 57 11 21
07 61 75 57 07